

Créer un nouveau quartier

Mission de conseil en architecture, urbanisme et paysage

Des questionnements légitimes

- Comment optimiser le foncier à l'heure du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ? Comment définir un programme ?
- Comment concilier une plus grande densité de logements avec les objectifs environnementaux, d'un cadre de vie agréable pour tous et du respect de l'intimité de chacun ?
- Que signifie faire un projet contextualisé, sur mesure, dans un site ?
- Quels modes opératoires possibles, des premières réflexions jusqu'à la réception des travaux, ?
- Quels argumentaire et dialogue auprès des habitants et riverains du projet dans le cas d'un projet innovant par rapport à des formes urbaines habituelles ?
- Comment se faire accompagner ? Quels sont les acteurs avec qui travailler ?

L'apport du CAUE

- Questionner et définir en concertation avec les élus le périmètre de « réflexion large » et le périmètre d'étude.
- Aider à la formulation des besoins.
- Aider à décrypter les points forts du site, les points faibles, les points de vigilance à partir d'une analyse de terrain.
- Envisager avec la collectivité des scénarios d'évolution et en mesurer les atouts et inconvénients.
- Elargir le champ des possibles par l'apport de références, des « visites d'opérations inspirantes » en lien avec la problématique de la collectivité.
- Définir des invariants de projet, préciser la commande.
- Proposer une approche méthodologique pour aller vers l'opérationnel.
- Participer à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Pour aller plus loin

- Le site www.caue-observatoire.fr donne accès à des réalisations inspirantes en Loire-Atlantique
- Formation [Quelles formes urbaines pour demain ?](#)
- Formation [Petits terrains, grands espaces](#)

L'intérêt pour la collectivité

- Former et animer un groupe de travail d'élus et de techniciens mobilisés sur le sujet : un espace de réflexion dédié au projet permettant la construction d'une culture commune et le débat pour faciliter ensuite les échanges sur le projet.
- Bénéficier du regard extérieur de professionnels de l'aménagement (architecte, paysagiste et urbaniste), visant l'intérêt général.
- Prendre du recul sur les caractéristiques du site initial et ses potentialités, croiser contraintes et besoins, formuler une préprogrammation, base du projet.
- Réussir à se projeter dans l'évolution du site.
- Identifier les acteurs autour du projet.



Schémas d'intention - Évolution des terrains de sports du bourg d'Anetz - Vair sur Loire
©CAUE de Loire Atlantique

You souhaitez bénéficier d'un accompagnement sur mesure ou adhérer au CAUE ?

Contact : 02 51 72 90 45 – contact@caue44.fr

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire-Atlantique est un outil d'aide à la décision à disposition des collectivités et habitants du territoire. Il conseille, sensibilise, informe et forme les élus pour les éclairer dans leur réflexion. Son intervention s'établit en amont des phases opérationnelles.

Les compétences en architecture, en urbanisme et en paysage sont mobilisées en fonction du sujet, la pluridisciplinarité est privilégiée. Chaque conseil est établi sur-mesure, en lien étroit avec la collectivité.